

Sujet : Re: Lutte incendie accessibilité sur une piste DFCI

De : SOULAT Olivier - DDTM 66/SNAF/FORET <olivier.soulat@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Date : 13/02/2024 à 08:29

Pour : ep1 - DDTM 66/SER/PR emis par BAILLES Olivier - DDTM 66/SER/EAU <ddtm-ep1@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Bonjour

La section entre la commune de Bouleternère et le col de Ternère présente un aléa incendie de forêt moyen à élevé? Sur ce secteur la végétation directement en conct avec les voies est très sensible au feu. Les feux de Montalba le Château du 11 août 2016 et des 22 et 23 août 2005 montrent que cette zone est fortement sensible aux incendies de forêts. Comme le prouve le feu de 2005 il s'agit là d'un point de passage des feux entre le massif de Fenouillèdes et celui des Aspres. Sur ce secteur de la montée du col de Ternère le débroussaillage sur une largeur de 20 mètres de part et d'autre est impératif afin de limiter le passage d'un feu et de protéger le massif d'un départ de feu depuis la route.

Par ailleurs l'aménagement envisagé ne doit pas diminuer l'efficacité des dispositifs de lutte en place sur le massif. Une piste identifiée DFCI Co103 débouche actuellement en aval du Col de Ternère depuis la départementale 66. C'est la seule liaison qui permet au service de sécurité d'accéder directement sur les hauts de Rodès, secteur Est. En 2005, cette piste a permis l'intervention des services de sécurité. Lors de l'aménagement de la RD66 l'accès à cette piste devra être maintenu soit depuis la RD66 soit depuis l'aménagement du carrefour de la D16 menant à Rodès.

Les retours d'expériences sur les derniers feux montrent qu'il existe de nombreux départs de feux depuis les routes par des jets de mégots. Il est impératif de mettre en place des aménagements anti-mégots le long de cette voie afin de prévenir les éventuels départs de feux.

Les aménagements à réaliser concernant la lutte contre l'incendie seront également à définir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Olivier SOULAT

SNAF/FORET

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

2, rue Jean Richepin BP 50909 66020 PERPIGNAN CEDEX

Bureau : B-2-205

Tel : +33 468381253

www.pyrenees-orientales.gouv.fr



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer des
Pyrénées-Orientales**